

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 15 novembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 5.4), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au rapport 5.4), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 4.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 4.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 4.2) Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 4.2) Champagny : M. Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (à partir du rapport 1.1.2) Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 4.1) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 5.4) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du rapport 4.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Grandfontaine : M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE (à partir du rapport 4.2) La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.2) Marchaux : M. Bernard BECOULET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Saône : M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE

Etaient absents : Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Monique ROPERS, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Genes : Mme Maryse MILLET Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Robert POURCELOT Marchaux : Mme Brigitte VIONNET Montferrand-le-Château : Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, E. ALAUZET (à partir du rapport 4.2), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOUI, E. DUMONT (à partir du rapport 6.1), B. FALCINELLA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, P. GONON, J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA, J. PANIER, M.M. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, C. PREIONI, B. VIONNET, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 7.3), C. OYTANA, J.M. BOUSSET, C. BOILLEY, P. RACINE.

Mandataires : F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 4.2), P. BONTEMPS, F. GERDIL-DJAOUAT, J.M. CAYUELA, B. RONZI (à partir du rapport 6.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, J. SCHIRRER, O. FAIVRE PETIT-JEAN, J.F. GIRARD, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, F. ALLEMANN, D. POISSENOT, J.L. FOUSSERET, C. THIEBAUT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, J.Y. PRALON, B. BECOULET, M. COTTINY, D. BOURDAIS (jusqu'au rapport 7.3), C. BARTHELET, J.M. FAIVRE, G. BAULIEU, J.P. TAILLARD.

Délibération n°2012/001913

Rapport n°5.3 - Aménagement d'un bâtiment d'accueil sur la halte nautique de Deluz

Aménagement d'un bâtiment d'accueil sur la halte nautique de Deluz

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « AP/CP Equipements Fluviaux »	Montant de l'opération : 227 423 € HT
	Montant du CP 2013 : 133 281 € HT
	Montant AP/CP : 4 433 084 € HT
	(Réalizations sur 2013 et 2014)
Sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017	

Résumé :

L'aménagement d'un accueil et de sanitaires est indispensable au développement de l'activité de location d'anneaux d'amarrage à Deluz, tant en période d'hivernage (couplé à l'atelier de réparation de bateaux), qu'en saison estivale où il servira également aux cyclistes de l'Eurovelo 6. Après analyse des besoins et étude des possibilités d'aménagement par les services techniques, il est proposé que ce point d'accueil soit positionné dans le premier bâtiment sur la halte de Deluz. Le montant initial prévisionnel de l'aménagement était de 209 030 € HT, soit 250 000 € TTC, il est porté aujourd'hui à 227 423 € HT, soit 272 000 € TTC, d'où un besoin de financement supplémentaire de 18 395 € HT, soit 22 000 € TTC.

Dans le cadre du BP 2013, il sera donc proposé d'augmenter l'AP/CP Equipements Fluviaux de 18 395 € HT, soit 22 000 € TTC par réaffectation de crédits en interne à la Commission Culture Tourisme et Sports.

Il est proposé de valider cette opération, son plan de financement et de solliciter des subventions auprès des partenaires.

I. Des équipements complémentaires nécessaires pour le port d'agglomération

La politique en faveur du tourisme fluvial conduite par le Grand Besançon présente des retombées très positives.

Depuis 2009, année de mise en service du port d'agglomération, la fréquentation touristique (plaisance privée et de location) est en augmentation continue. La gestion confiée à Doubs Plaisance (ESAT La Bergerie), fortement impliqué dans ses missions, permet de plus l'insertion de travailleurs handicapés. Enfin, cette politique contribue à une dynamique de projets autour de la vallée du Doubs, qui tend à émerger comme destination touristique (inscrite au schéma régional de développement touristique en tant que grand itinéraire : fluvial et véloroute). C'est également un des axes du partenariat initié avec le Grand Dole dans le cadre de la coopération Centre Franche-Comté (édition du programme d'animations « Au fil du Doubs » depuis 2011).

Des manques qui nuisent à l'optimisation des fonctions du port et au développement de nouvelles activités ont cependant été identifiés (cf. délibération « développement du tourisme fluvial » du 15/12/2011).

Parmi ces manques, figure l'absence de point d'accueil à Deluz. En effet, ce lieu s'avère indispensable pour compléter les fonctionnalités du port et, en complémentarité avec l'atelier de réparation développé par Doubs Plaisance, il permettra un accueil des plaisanciers à l'année sur le site. En outre, l'été, il pourra également être ouvert à la clientèle des cyclistes sur l'Eurovelo 6 qui demande des points d'accueil de ce type.

II. L'aménagement d'un accueil à Deluz en 2013-2014

A/ Les équipements et travaux prévus dans le bâtiment

Afin d'optimiser ses équipements et favoriser le développement de nouvelles activités, le Grand Besançon souhaite aménager un point d'accueil à Deluz comportant un local d'accueil pour le gestionnaire du port et des sanitaires (2 toilettes et 1 douche accessibles aux personnes à mobilité réduite).

Après analyse des besoins et étude des possibilités d'aménagement par les services techniques, il est proposé que cet accueil soit aménagé dans le premier bâtiment situé sur la halte de Deluz, sur une surface d'environ 60 m². Le projet prévoit en outre de rénover en totalité l'extérieur du bâtiment (menuiseries et reprises des façades) et de créer à l'intérieur une réserve de surface de 80 m² en rez-de-chaussée et de 140 m² à l'étage en vue d'aménagements ultérieurs.

B/ Calendrier prévisionnel :

Lancement étude de maîtrise d'œuvre : fin d'année 2012.
Début des travaux : novembre 2013.
Ouverture de l'accueil : été 2014.

C/ La mise à disposition du bâtiment par la commune de Deluz

Dans le cadre de l'aménagement de la halte nautique de Deluz, une convention de mise à disposition de biens a été signée avec la commune de Deluz, propriétaire des deux bâtiments situés sur la halte le 18 avril 2005. Cette convention étant consentie pour la durée de l'exercice par le Grand Besançon de sa compétence « aménagement de l'espace communautaire », elle est donc toujours valable pour l'opération d'aménagement du bâtiment d'accueil. Toutefois, un avenant pourra être conclu par la suite pour actualisation des biens mis à disposition.

Le Grand Besançon garantit à long terme la maîtrise foncière de ce projet.

D/ Le plan de financement

Par courrier du 11 juin 2012, la Région Franche-Comté manifeste le souhait que les deux opérations relatives à la station à carburant de la halte de la Cité des Arts de Besançon et à l'aménagement de l'accueil de Deluz soient présentées conjointement pour une aide au titre du tourisme dans le cadre du nouveau Schéma Régional de Développement Touristique. Est donc ainsi réintégrée dans le plan de financement, l'installation de la station à carburant sur la halte de la Cité des Arts à Besançon, dont le coût final est de 46 483 € HT, soit 55 594 € TTC. La demande auprès du Conseil Général du Doubs porte quant à elle uniquement sur l'accueil de Deluz.

Coût prévisionnel

Dépenses		
Opérations	Montant prévu (en € HT)	Montant prévu (en € TTC)
Station carburant Besançon (2012)	46 483	55 594
Accueil de Deluz (2013-2014)	227 423	272 000
TOTAL	273 906	327 594

Plan de financement

Financeurs	Programmes	Montant prévu (en € TTC)		Taux
		Opération I Station carburant	Opération II Accueil Deluz	
Conseil Général du Doubs	Dotation aux Projets Territoriaux		68 227	30 %
Conseil Régional de Franche-Comté	Aides en faveur du tourisme	4 648	22742	10 %
Grand Besançon		41 835 + 9 111 (TVA)	136 454 + 44 577 (TVA)	60 %
TOTAL		55 594	272 000	100 %

Le Grand Besançon s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis et/ou à chercher des financements complémentaires auprès d'autres partenaires.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur le projet d'aménagement du bâtiment d'accueil de la halte de Deluz, d'un montant prévisionnel de 272 000 € TTC, dont les travaux démarreront en 2013 et sur son plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Doubs, du Conseil Régional de Franche-Comté et d'autres partenaires éventuels (Etat, Europe ou autre).

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 27 NOV. 2012